Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_24-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 19 FEVRIER 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
AIDE EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE - ANNÉE 2026

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 FEVRIER 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 29

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. M. LEGEAY. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE GAL. M. CILANE. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme LE HUEC. Mme LOPEZ-LE GOFF. Mme HEMON. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. M. MEGEL. Mme GALAND. M. HENAFF.

Absents excusés :
Mme LE BOEDEC donne pouvoir à Mme DUMONT
M. LEBLOND donne pouvoir à Mme MORELLEC
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à M. PERON
Mme LE COZ donne pouvoir à Mme LE BORGNIC
Mme MAHO
M. SCHEUER

Mme RIOU est élue secrétaire de séance pour la présente session.

La lutte contre cet insecte hyménoptère étant un atout majeur, il est proposé de renouveler, en 2026, l'aide en faveur de la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques sur le territoire communal.

Au 31 décembre 2025, 2 910 € ont été engagés pour les interventions de destruction de 18 nids sur le domaine public et 2 844 € pour l'aide aux particuliers pour la destruction de 59 nids soit un montant total de 5 754 € TTC pour la collectivité.

Tableau recensant les destructions de nid opérées entre 2013 et 2025

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_24-DE

ANNEE	NOMBRE TOTAL DE NIDS	DOMAINE PUBLIC	DOMAINE PRIVE
2020	**51** (dont 4 nids primaires)	21 (dont 2 nids primaires)	30 (dont 2 nids primaires)
2021	**56**	18	38
2022	**79** (dont 6 nids primaires)	25	54
2023	**96** (dont 12 nids primaires)	22 (dont 3 nids primaires)	74 (dont 9 nids primaires)
2024	**51** (dont 3 nids primaires)	15	36 (dont 3 nids primaires)
2025	**77 nids secondaires**	18	59

Cette aide bénéficie aux particuliers, associations et entreprises et s'applique à toute action visant à repérer, identifier et détruire le nid de frelons asiatiques.

Son montant ne peut excéder 50 % du montant de dépense selon un plafond déterminé en fonction de la hauteur du nid (grille tarifaire établie chaque année par la FDGDON 56).

Pour mémoire ci-dessous la grille tarifaire 2025 (prix maximum autorisés pour les désinsectiseurs ayant signé la charte avec la FDGDON 56), celle de 2026 n'étant pas connue pour l'heure

	Plafond de dépenses	Taux Aide
Nid primaire	88 €	50 %
< 8 mètres	129 €	50 %
8 à 15 mètres	156 €	50 %
> 15 et < 20 mètres	198 €	50 %
> 20 mètres	236 €	50 %

Un règlement annexé au présent bordereau précise les conditions détaillées d'obtention et de versement de cette aide.

L'action sera menée jusqu'au 31 décembre 2026.

Les crédits seront inscrits au budget 2025 de la Ville, l'article 65741 – 511 du budget Ville.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2122-22,

Vu l'avis de la Commission Travaux, Voirie, Végétalisation de la ville et Propreté urbaine du 9 février 2026,

Considérant qu'il y a nécessité de protéger les habitants et la biodiversité contre les risques d'expansion des nids de frelons sur le territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : VALIDE l'octroi d'aides financières en faveur de la lutte contre l'expansion des nids de frelons asiatique, dans le cadre du dispositif défini dans le présent bordereau.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★